

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/03/2019

Dossier complet le :

30/03/2018

N° d'enregistrement :

F09318 P0 M5

1. Intitulé du projet

Exploitation d'une activité de transit, regroupement, tri, broyage et criblage de bois et de déchets végétaux sur la commune de Cuers (83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEF ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric KURKO - Directeur

RCS / SIRET

3 9 1 7 5 9 8 1 8 0 0 0 5 0

Forme juridique

SAS à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous les rubriques 2714, 2716, 2791

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement déclaré pour l'activité de broyage de déchets végétaux et de bois. Le dossier envisagé permettra au site d'accroître ses capacités de stockages des déchets précités et la quantité de déchets broyées/criblées quotidiennement.

4.2 Objectifs du projet

Avec le projet envisagé, nous souhaitons développer l'activité actuellement déclarée sur le site de Cuers. L'objectif est donc d'augmenter les capacités de stockage à un instant T de bois et de déchets végétaux et d'augmenter la capacité de broyage et de criblage quotidienne de ces déchets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a pas de travaux envisagés dans le cadre du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit de recevoir :

- 30 000 t/an de déchets végétaux
- 10 000 t/an de bois

Les activités susceptibles d'être exercées sur le site sont les suivantes :

- 2714 (A) : Transit, regroupement et tri de bois - Quantité stockée environ 2 000 m³
- 2716 (A) : Transit, regroupement et tri de déchets végétaux - Quantité stockée environ 2 500 m³
- 2791 (A) : Broyage et criblage de déchets végétaux et de bois - Capacité journalière : 300 t/jour
- 2710-2 (NC) : Déchets de bois et de déchets verts apportés par les producteurs de ces déchets - Quantité stockée environ 60 m³

L'activité est réalisée en extérieur sur une dalle imperméabilisée. Les îlots de stockage sont séparés par des murs coupe-feu 2h et suffisamment éloignés les uns des autres pour éviter les effets domino en cas d'incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est actuellement déclaré au titre de la nomenclature des installations classées pour exercer les activités de transit, regroupement, tri et broyage de déchets végétaux et de bois. Le projet est soumis à l'autorisation environnementale unique.

Le projet ne semble pas relever d'autres procédures administratives.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site	29 988 m ²
Superficie utilisée	26 130 m ²
Superficie des espaces verts	11 030 m ²
Superficie imperméabilisée	15 100 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

D43 – La Fontaine de Garrel
Col de la Bigue
83 390 Cuers

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 6 ° 0 4 ' 0 9 " 66E Lat. 4 3 ° 1 7 ' 1 1 " 44N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRES DE CUERS ET COLLINES DE NÉOULES (Identifiant national : 930012496) (ZNIEFF Continentale de type 2) Le milieu déterminant de cette ZNIEFF correspond à une garrigue comportant des espèces de genêts remarquables (genista pulchella et genista lobelli).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire sur lequel se situe le site n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cuers n'est pas couverte par un PPRN ou par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet n'est pas recensé comme site pollué sur les bases de données BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de répartition des eaux n'est recensée sur la commune de Cuers.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable de la commune de CUERS est assurée par deux forages captant l'eau dans la nappe souterraine de la réserve aquifère du Lias, au lieu-dit de "La Foux", à 4 km au Sud du site. Le site se trouve en limite du périmètre de protection éloigné de des forages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à environ 7 km à l'Ouest du site. C'est la zone N°FR9301608 : Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas raccordé au réseau d'eau communal. L'eau potable est disponible en bouteilles pour les salariés. Pour l'arrosage des stockages de déchets et lors de l'activité de broyage, les eaux pluviales collectées dans un bassin étanche de 900 m ³ à l'aide d'une pompe de relevage sont utilisées.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone exploitée par l'établissement (environ 26130 m ²) est entièrement clôturée. Les aires de travail (environ 15 100 m ²) sont entièrement imperméabilisées. Au niveau du site d'exploitation clôturé, la flore est limitée aux espaces verts périphériques, représentant une surface totale d'environ 11 000 m ² (espèces communes de type chênes, sapins, épicéas, ...). Il n'y a pas d'espèces faunistique ou floristique présentant un intérêt écologique particulier au niveau du site exploité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de SEF ENVIRONNEMENT ne génère pas de rejets d'eaux usées ou pluviales, de nuisances acoustiques ou vibratoires, de nuisances atmosphériques, de pollution des sols ou des eaux souterraines, de pollution lumineuse. Ce site est existant depuis de nombreuses années, et aucune extension n'est prévue. L'activité n'a donc pas d'impact significatif sur la faune ou la flore.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, sur lequel est envisagé le projet, est déjà existant et ne subira aucune extension.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site génère du trafic de poids lourds et quelques véhicules légers. Néanmoins, le site est déjà en activité et le projet n'augmentera que très peu le trafic actuel. Ce trafic reste infime par rapport à la circulation dense sur la RD43 (l'activité représente moins de 0.5 % du trafic routier sur l'axe RD43 passant devant le site).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le broyage, le fonctionnement des engins et la circulation des camions engendrent du bruit. L'activité est exercée de jour (entre 7h et 19h). Un étude bruit a été réalisée et les résultats sont conformes aux valeurs seuils définies dans l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997. Le niveau d'émergence n'est pas calculable étant donné que le niveau mesuré lors de l'arrêt des installations est supérieur à celui mesuré pendant leur fonctionnement (influences extérieures importantes : trafic routier et présence de cigales).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets reçus ne sont pas susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité du site ne génère pas de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'étant pas équipé de dispositif d'éclairage de la plateforme, les activités ne sont pas à l'origine d'un impact lumineux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les gaz d'échappement des engins et véhicules émettent des rejets atmosphériques. L'impact est très limité au vu de la circulation environnante. L'activité de broyage de déchets végétaux et bois est génératrice de poussière. Néanmoins, il n'y a pas d'habitation à proximité directe du site susceptible d'être gênée par l'activité. le site est intégré dans un espace boisé atténuant fortement la dispersion des poussières. Enfin, l'activité de broyage est réalisée par campagne soit 2 à 3 campagnes d'un jour par mois. L'impact de l'activité est donc négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas raccordé au réseau d'eau potable communal ni au réseau d'assainissement. Il n'y a donc pas de rejet des eaux usées domestiques. Des toilettes sèches ont été aménagées pour les salariés.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement sont collectées et envoyées vers un bassin étanche de 900 m3 à l'aide d'une pompe de relevage. Le bassin est fermé et l'eau est utilisé pour arroser les déchets stockés par temps sec et chaud et lors du broyage. De l'eau s'évapore naturellement lorsque les températures montent.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bassin est nettoyé annuellement générant des boues de curage envoyées vers une installation autorisée à les recevoir.</p> <p>L'activité génère également des refus de criblage. Dans un premier temps, ces déchets vont être utilisés pour créer un andain en bas du site permettant de retenir les eaux pluviales lors de forts épisodes pluvieux. Une fois que l'andain sera constitué, ces déchets seront acheminés vers une installation de valorisation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant déjà exploité par Sef Environnement, le projet ne constituera aucune modification sur les activités humaines et sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne prévoit pas de nouvelle construction de bâtiment ni de démolition. Le site est entouré d'une haie d'arbre et en retrait de 40m par rapport à la RD43. Le site est donc très peu visible depuis la voie de circulation et les habitations les plus proches.

Les aires de stockages de déchets, de broyage et de circulation des véhicules et engins sont réalisées sur une plateforme bétonnée et imperméabilisée. Les eaux de ruissellement sont transitent par un système de traitement des eaux avant d'être récupérées dans un bassin de rétention étanche. Ces eaux sont utilisées pour arroser les stockages de déchets en périodes chaudes et le broyage/criblage de déchets limitant les émissions de poussières.

L'activité de broyage de bois et déchets verts ne génère pas des nuisances acoustiques significatives.

Les rejets dans l'air sont générés par les gaz d'échappement des engins de manutention et des camions). L'impact est très limité au vu de la circulation environnante.

Un débroussaillage est réalisé à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du site sur une distance minimale de 100 m à partir des zones de stockage et de broyage dont les 50 premiers mètres sont constitués d'un glacis.

L'établissement n'est pas à l'origine d'une pollution chronique du milieu étant donné la nature de l'activité et les mesures de prévention mises en place. Le risque sanitaire lié à l'activité de SEF Environnement est donc acceptable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à augmenter les quantités de déchets non dangereux de bois et de déchets verts et la capacité quotidienne de broyage/criblage de déchets. Cette activité est déjà existante et actuellement soumise à déclaration. Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire et les mesures de prévention et de protection mises en place sont suffisantes et en adéquation par rapport aux nuisances susceptibles d'être générées par l'activité.

Nous pensons donc qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <input checked="" type="checkbox"/> non publié ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Rapport de l'étude bruit du 28 septembre 2015 (Rattaché au point 6.1) - Rapport de diagnostic du sol du 23 avril 2015 (Rattaché au point 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Courneuve

le, 28/03/2018

Signature



